

Procès-verbal

Séance du Conseil Communal de Bottens 10 décembre 2018

20h00

Présidence : Bailly Sébastien

10 Ordre du jour

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.
- 2. Communications du bureau du Conseil Communal.
- 3. Communications de la Municipalité.
- 4. Assermentations de M. Gaston Artibani, M. Denis Martin et Mme Céline Moret.
- 5. Préavis 2018-10 relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2019.
- 6. Préavis 2018-11 relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville, avec création d'un gendarme couché.
 - Membres de la commission : Adrien Grisendi, Georges Longchamp et Jean-Daniel Martin
- 7. Préavis 2018-12 relatif au règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dissuasives.
 - Membres de la commission : Laurent Chapuis, Bertrand Clot et Françoise Wyler
 - 8. Election d'un-e suppléant-e au Service Défense Incendie et Secours (SDIS).
 - 9. Election d'un-e délégué-e à l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE).
 - 10. Rapports des délégués aux associations intercommunales.
 - 11. Propositions individuelles et divers.

AK – 4 mars 2019 Page 1 sur 17

30 Monsieur le Président

Salue la Municipalité et Madame Bocksberger, boursière communale. Il excuse Monsieur Christian Jaquier, municipal, ainsi que Monsieur Philippe Gerber, secrétaire municipal, absents ce soir.

Il salue également la présence du public qui nous fait le grand plaisir de partager cette soirée avec nous.

Appel

Excusés:

- Allaz Sébastien
- Moret Céline
- Unverricht Marc

Il n'y a pas d'absent. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Monsieur le Président

Au point 4, je propose les adaptations suivantes :

- 1. Monsieur Denis Martin ayant dû refuser de siéger pour des raisons professionnelles, nous procéderons à l'assermentation de Monsieur Raphaël Dewarrat.
- 2. Madame Céline Moret ne pouvant être présente ce soir, nous procéderons à son assermentation lors de la première séance de 2019.

Monsieur Christiant Noverraz

Au point 8, il s'agit de l'Association Intercommunale du SDIS Haut-Talent.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

AK – 4 mars 2019 Page 2 sur 17

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018

Monsieur Michel Allaz

A la page 8, concernant le préavis N° 2018-07 relatif aux indemnités du Conseil communal pour la fin de la législature 2016-2021, dans le tableau des rémunérations, il faut remplacer CHF 30.- par CHF 70.- pour le journaliste.

60 Vote

70

80

Oui : 41Non : 0

• Abstention: 0

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018 tel que modifié est accepté.

2. Communications du bureau du Conseil Communal

Monsieur le Président

Hommage à Madame Corinne Unverricht qui nous a quitté le 9 octobre 2018. C'était l'épouse de Marc Unverricht, membre du Conseil. En sa mémoire et pour sa famille, je demande à l'assemblée de bien vouloir se lever pour observer quelques instants de silence.

Félicitations aux heureux parents de Tilian Grisendi né le 23 septembre 2018 et Arno Panchaud né le 21 septembre 2018.

Vous avez reçu un feuillet avec les dates des séances du Conseil 2019. Il manque la date de la sortie qui n'est pas encore arrêtée: elle devrait se faire le 25 mai 2019. Plus d'informations suivront courant janvier 2019.

N'oubliez pas de rendre votre fiche d'indemnités 2018 à la secrétaire à la fin de la séance ou au plus tard demain.

Nous avons reçu les démissions de Madame Annelise Hanson et de Monsieur Alain Santangelo. Je vous propose d'y revenir au point 4 de l'ordre du jour.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

Les travaux du Pressoir vont officiellement commencer fin janvier 2019.

Concernant le Battoir, nous avons mandaté un architecte de la région pour explorer les différentes possibilités d'affectations. Un préavis vous sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil.

AK – 4 mars 2019 Page 3 sur 17

Madame Carine Delpierre

90 Madame Durussel, représentante de l'Etat de Vaud pour l'accueil parascolaire, est venue visiter notre association Croc'Lionceaux. Elle est enchantée de ce que nous proposons. Elle a admiré le nombre de m² largement suffisants par rapport au nombre d'enfants ainsi que le personnel encadrant plus élevé que les exigences. Elle a assuré la commune et Madame Cossetto-Chapuis de son soutien et a félicité la commune d'avoir trouvé une solution harmonieuse entre les besoins et les finances des uns et des autres.

Le parascolaire manifeste dans la rue car les conditions sont trop difficiles. Les normes ne sont toujours pas établies. Nous pouvons être heureux d'avoir trouvé une solution harmonieuse et pérenne pour l'accueil parascolaire à Bottens.

Madame Patricia Riva

100 Cette année la Municipalité a décidé d'acheter des décorations de Noël professionnelles d'occasion. Nous remercions vivement nos employés communaux, Nik Binggeli et Henri Guignard pour l'installation. Concernant le sapin au Caro, les branches sont trop fragiles pour supporter plus de guirlandes.

Selon les conseils de l'entreprise Mathys paysagistes, nous avons décidé de replanter le talus qui est derrière la salle polyvalente. Des arbustes indigènes et une prairie fleurie vont pousser et arboriser l'entrée du village.

Les transports publics lausannois (TL) ont annoncé l'annulation du supplément de CHF 4.pour les bus pyjama dès le 14 décembre 2018.

Pour favoriser et aider les sociétés locales, nous avons décidé d'offrir CHF 500.-/an pour une location de buvette/salle polyvalente/refuge.

Monsieur Gérard Stettler

110

120

130

La déchetterie a un bon fonctionnement et les coûts sont bien maitrisés grâce à trois raisons : Nous avons un responsable (Monsieur Joseph Ecoffey) très engagé, les bottanais-es jouent bien le jeu et les coûts de transport/d'élimination ont été compressés. Ce qui amène une bonne nouvelle : la taxe déchetterie passe de CHF 80.- à CHF 75.- par habitant à partir du 1^{er} janvier 2019. Valable pour les privés et les entreprises.

À la suite de la saison terriblement sèche de cet été, l'association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) a décidé d'augmenter la distribution de l'eau de CHF 0.05 au m3 à partir du 1er janvier 2019. La Municipalité a choisi de ne pas répercuter cette augmentation sur les bottanais-es. Des sources sont asséchées et d'après le fontainier c'est quelque chose qui n'a jamais été vu jusqu'à aujourd'hui. L'AIAE cherche des solutions plus pérennes pour la suite. Pour rappel, en saison normale, l'AIAE couvre environ 50% des besoins de ses sociétaires et le reste vient du Haut-Jorat ou de la ville de Lausanne. L'AIAE vend l'eau moins chère que ce qu'elle l'achète ce qui n'est commercialement pas idéal. Elle est actuellement en négociation avec la commune de Lausanne pour racheter la source de Thierrens. Cette source fournit 900'000m3 d'eau/an, c'est à peu de chose près ce qui manque à l'AIAE pour couvrir les besoins de ses sociétaires. Cet achat pourrait en partie être assuré par l'entrée de nouveaux sociétaires : les communes de Rueyres, Bercher et Ogens.

La source de la Mine a été cédée à l'AIAE. L'AIAE doit faire des travaux d'ici le 30 juin 2019 qui auront pour conséquence que nous devrons payer l'eau qui vient de cette source.

AK – 4 mars 2019 Page 4 sur 17

4. Assermentation de M. Gaston Artibani et M. Raphaël Dewarrat

Monsieur le Président

Donne lecture des lettres de démissions de Madame Annelise Hanson reçue le 25 septembre 2018 et de Monsieur Alain Santangelo reçue le 31 octobre 2018.

Les deux premières personnes sur la liste des viennent-en-suite sont Monsieur Denis Martin et Madame Céline Morret. Monsieur Denis Martin ayant dû refuser de siéger pour des raisons professionnelles, nous allons procéder à l'assermentation de Monsieur Raphaël Dewarrat. Madame Céline Moret, n'ayant pas pu être présente ce soir, nous procéderons à son assermentation lors de la prochaine séance du Conseil.

140 Monsieur le Président procède aux assermentations de Messieurs Gaston Artibani et Raphaël Dewarrat.

5. Préavis 2018-10 relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2019

Monsieur Patrick Oyon

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

Monsieur le Président

Nous allons procéder de la manière suivante :

- 1. Questions/remarques générales concernant le préavis.
- 150 2. Questions/remarques par chapitre du budget.
 - 3. Questions/remarques sur le tableau des charges par nature (feuilles vertes) et sur le plan d'investissements 2019-2022 (feuille orange).

Pour rappel seuls les comptes du budget sont soumis au vote.

Personne n'a de question/remarque générale concernant le préavis.

Monsieur le Président

Chapitre N° 1, administration communale.

Monsieur Michel Allaz

Que signifient les abréviations FEM et LEM dans les comptes N° 1500.351 et 1500.366 ?

Madame Bocksberger, boursière communale

160 Il s'agit de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) et de la loi sur les écoles de musique (LEM).

AK – 4 mars 2019 Page 5 sur 17

Monsieur le Président

Chapitre N° 2, finances.

Monsieur David Bailly

Lors de la dernière assemblée, pour le préavis N° 2018-09 relatif à l'arrêté communal d'imposition pour les années 2019 à 2020, j'avais annoncé que l'Etat octroyait CHF 50 millions aux communes vaudoises pour compenser la REI III. Dans le compte 2100.451 nous pouvons constater que pour Bottens cela représente la modique somme de CHF 5'033.-.

170 Madame Bocksberger, boursière communale

Il est vrai que nous avons touché que CHF 5'033.- mais certaines communes qui ont plus d'entreprises ont touché des sommes plus importantes et vont contribuer de fait à la péréquation. Nous y gagnons indirectement. Sans la redistribution des CHF 50 millions, notre budget 2019 aurait moins belle façon.

Monsieur le Président

Chapitre N° 3, domaines et bâtiments.

Monsieur Bertrand Clot

Le compte 3100.318 assurance pour le tracteur et la tondeuse, le montant me semble élevé.

Madame Bocksberger, boursière communale

180 Il s'agit des assurances mais aussi des plaques pour le tracteur John Deere et une tondeuse. Les plaques pour le tracteur sont chères.

Monsieur Michel Allaz

Entre les frais de mises de bois (compte N° 3200.309) et la vente de bois (compte N° 3200.435), il y a une différence de CHF 3'500.- à la charge de la commune. Est-ce que cette charge est toujours prévue pour 2019 ?

Monsieur Gérard Stettler

Oui, il s'agit du prix de la tradition. A moins qu'il y ait un chantier en cours et que les coûts d'exploitation du bois puissent être chargés sur le chantier et non pas sur la mise de bois.

Monsieur Michel Allaz

Pour le compte N° 3532.314, il y a CHF 17'000.- de frais d'entretien. Or, dans les explications à la page 4 du préavis, il y a CHF 12'000.- de charges. Pourquoi cette différence ?

Madame Bocksberger, boursière communale

Les CHF 12'000.- représentent l'écart entre le budget 2018 et 2019.

AK – 4 mars 2019 Page 6 sur 17

Monsieur Christian Noverraz

Concernant les comptes N° 3534.314 et 3534.423, quelle est la stratégie concernant l'appartement situé à l'étage du bâtiment de l'épicerie ?

Monsieur le Syndic

200

210

Nous sommes en pourparlers avec le propriétaire du local pour lui remettre le bail de cet appartement afin qu'il puisse le relouer.

Monsieur le Président

Chapitre N° 4, travaux.

Monsieur Michel Allaz

Au compte N° 4300.312, les décorations lumineuses professionnelles d'occasion ont été achetées en 2018. Pourquoi sont-elles au budget 2019 ?

Madame Bocksberger, boursière communale

Il y a une erreur dans le préavis, il s'agit du compte 4300.311. Le compte N° 4300.312 concerne l'éclairage public.

Nous allons recevoir la facture de CHF 8'000.- l'année prochaine, c'est pourquoi ce montant est au budget 2019.

Monsieur le Président

Chapitre N° 5, instruction publique et cultes. Personne ne demande la parole.

Monsieur le Président

Chapitre N° 6, police. Personne ne demande la parole.

Monsieur le Président

Chapitre N° 7, sécurité sociale. Personne ne demande la parole.

Monsieur le Président

Chapitre N° 8, Services industriels. Personne ne demande la parole.

Monsieur le Président

Tableau des charges par nature (feuilles vertes). Personne ne demande la parole.

Monsieur le Président

Plan d'investissements 2019-2022 (feuille orange).

AK – 4 mars 2019 Page 7 sur 17

Monsieur François Zürcher

Je m'étonne du montant de CHF 70'000.- prévu pour l'assainissement du congélateur communal. Je demande à la Municipalité d'y réfléchir avant de présenter un préavis au Conseil Communal.

Monsieur le Syndic

Nous prenons note.

Monsieur Jean-François Métraux

Quel est l'investissement prévu pour la mise en valeur de la parcelle du Caro ?

Monsieur le Syndic

Pour l'instant il s'agit uniquement de l'étude que nous allons réaliser. Il n'y a rien de prévu en 2019 sur cette parcelle.

Vote sur le préavis N° 2018-10

Oui: 41Non: 0

• Abstention: 0

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le budget 2019 tel que présenté.

6. Préavis 2018-11 relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville, avec création d'un gendarme couché

Monsieur Adrien Grisendi

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur Patrick Oyon

250 Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

Monsieur David Truffer

Aujourd'hui, beaucoup d'automobilistes qui se retrouvent derrière le bus passent par le chemin de Chenalet puis par le chemin de la Maréchaussée pour éviter le centre du village. Le gendarme couché ne va pas faciliter cette situation. Au nom du quartier de Chenalet, si la situation devait dégénérer, je vous prierais d'être à l'écoute des habitants pour peut-être prendre des mesures.

AK – 4 mars 2019 Page 8 sur 17

Monsieur Lucien Ecoffey

Depuis plusieurs années, la Municipalité est sollicitée pour des gendarmes couchés, des zones 30, des pots de fleurs et autres marquages. A chaque fois la réponse était que tout cela s'inscrirait dans une stratégie globale qui régirait le trafic au sein du village. Dans quelle stratégie s'inscrit ce gendarme couché ? Est-il le premier jalon d'une stratégie à venir ?

Monsieur le Syndic

260

270

290

Il s'agit de l'évolution du problème de la route de Froideville. Depuis que nous avons changé le tapis, la vitesse des véhicules a augmenté et nous ne pensions pas qu'ils mordraient du côté opposé au trottoir. Concernant les zones 30, nous avons approché le Voyer. Celles-ci représentent de grandes conséquences financières. Nous sommes libres de les mettre en place mais par la suite nous devons faire des mesures et si elle n'est pas respectée par un certain pourcentage d'automobilistes nous devons apporter des solutions pour la faire respecter. Nous avons envisagé avec le Voyer de déclasser certaines routes. Mais pour l'instant, l'idée est de limiter la vitesse et les dégâts sur la route que nous venons de refaire.

Monsieur Lucien Ecoffey

Ma question était : Cet ouvrage s'inscrit-il dans une stratégie globale ?

Monsieur le Syndic

Depuis que je suis à la Municipalité, je n'ai jamais parlé de solution globale. Ce gendarme couché est une solution ponctuelle pour un problème ponctuel.

Monsieur Frédéric Riva

Il y a surtout un problème de visibilité. Lorsque le bus monte, il grille la priorité de droite.

Concernant la vitesse, nous avons un radar pédagogique. Avons-nous des statistiques sur la vitesse à cet endroit ?

Monsieur le Syndic

Monsieur Jaquier, excusé ce soir, est en possession des données du radar pédagogique et doit faire des statistiques qui vous seront transmises.

Monsieur Michel Allaz

La réfection des banquettes de la route de Froideville semble être une bonne solution pour permettre le croisement des bus et autres véhicules lourds. Cependant, concernant la création du gendarme couché, il est prévu un décrochement vertical de 4% sur 80cm soit une surélévation de 3.2cm. Il y a actuellement à l'endroit du raccord entre la chaussée de la route de Froideville et la partie refaite l'année passée une sorte de gendarme couché formé par une bosse d'environ 6cm de haut. Donc bien plus que ce qui est prévu dans le préavis. Je doute de l'effet escompté par ce gendarme couché. Je vous propose de renvoyer ce projet à la Municipalité pour étude complémentaire.

AK – 4 mars 2019 Page 9 sur 17

Monsieur Cédric Panchaud

La réfection des banquettes ne risque-t-elle pas d'augmenter la vitesse à cet endroit du fait qu'il y ait plus d'espace ?

Monsieur le syndic

300

310

Certaines personnes qui habitent le long de la route ont remarqué que lorsque l'herbe est haute les gens ont peur. L'idée est de mettre des herbes hautes pour ralentir les véhicules.

Monsieur Frédéric Riva

Je comprends bien le but de la Municipalité de profiter de la réfection des banquettes pour ajouter ces travaux ce qui est une opportunité que je salue mais la façon dont le préavis est conçu n'est pas la bonne et en l'absence des statistiques de vitesse il est difficile de voir le gain potentiel. Je vais dans le même sens que Monsieur Michel Allaz, le gendarme couché a besoin d'une étude complémentaire.

Monsieur Hervé Pittet

Dans ce préavis nous avons deux objets totalement différents. Une personne peut très bien être pour la réfection des banquettes mais pas pour le gendarme couché et inversement. C'est dans le rapport de la commission des finances que nous apprenons la répartition des coûts, soit CHF 10'000.- pour le gendarme couché et CHF 46'000.- pour la réfection des banquettes. N'a-t-on pas voulu noyer le poisson alors que nous essayons de tout faire pour diminuer les frais communaux ? Concernant la réfection des banquettes, je vais dans le sens de Monsieur Cédric Panchaud. Concernant le gendarme couché, je vais dans le sens de Messieurs Frédéric Riva et Michel Allaz. Je pense qu'il faudrait présenter deux préavis distincts.

Monsieur Bertrand Clot

J'ai des doutes sur la qualité des banquettes telles que présentées et je crains qu'il y ait des dégâts après le passage de poids lourds à 50 km/h.

Concernant le gendarme couché, je suis aussi réticent. Depuis cette année les communes sont responsables des décibels. Avec un gendarme couché les poids lourds ne vont pas vraiment ralentir et les décibels vont augmenter. Je pense qu'il faut renvoyer ce projet pour étude complémentaire. Par exemple les chicanes empêchent le croisement et n'augmentent pas les décibels.

Monsieur le Syndic

Le canton s'opposera à un gendarme couché plus haut sur une route cantonale. Le bureau Courdesse & Associés nous a confirmé que c'est la hauteur maximale qui serait acceptée car les bus des transports publics lausannois (TL) passent par cette route. Nous souhaitions aussi sécuriser le passage piéton.

330 Monsieur Joseph Ecoffey

Je m'oppose au gendarme couché et je préfère un radar fixe.

AK – 4 mars 2019 Page 10 sur 17

Monsieur Patrick Oyon

En passant par la route de Froideville j'ai remarqué qu'il y a des poteaux qui délimitent la route. Est-ce qu'une variante de ce type pourrait remplacer la réfection des banquettes ?

Monsieur le Syndic

Suivant la destinée que vous allez donner à ce préavis, la Municipalité pourra étudier d'autres solutions.

Monsieur Yves Dondénaz

Si tous les véhicules passent par le chemin de Chenalet pour éviter le gendarme couché c'est très dangereux car il y a beaucoup d'enfants. A ce moment-là il faudrait limiter ce chemin à 30 km/h.

Vote sur le préavis N° 2018-11

Oui : 3Non : 29Abstention : 8

Le Conseil communal de Bottens décide de rejeter le préavis N° 2018-11 tel que présenté.

7. Préavis 2018-12 relatif au règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dissuasives

Monsieur Laurent Chapuis

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur Michel Allaz

En nous présentant ce préavis, je pense que la Municipalité a des idées assez précises quant à l'installation de caméras de vidéosurveillance puisque dans le plan d'investissement figure CHF 20'000.- de budget pour 2020. Peut-on savoir ce qui est prévu ?

Monsieur Gérard Stettler

360

Avec ce préavis nous posons les bases légales. Par la suite nous étudierons quels sont les endroits prioritaires. Pour rappel, l'arrêt de bus a été détruit trois fois en l'espace de quelques semaines. Seul l'anonymat fait que les gens ont ce comportement. Pour l'instant nous n'avons pas de devis. Nous avons estimé CHF 20'000.-.

Monsieur Georges Longchamp

Je m'oppose totalement à la pose et donc au règlement de caméras de vidéosurveillance dans notre village.

AK – 4 mars 2019 Page 11 sur 17

Monsieur Gérard Stettler

Dans le préavis il y a un mot très important : « dissuasives ». Une seule personne serait responsable du visionnement de ces vidéos. Nous ne pouvons pas mettre des caméras fictives car ce n'est pas sérieux. L'idée n'est pas la répression mais la dissuasion.

370 Monsieur Hervé Pittet

C'est triste d'en arriver là. Ce premier pas n'engage en rien la commune pour le moment.

Monsieur Claude Diday

J'invite le Conseil à approuver ce préavis qui donne une base légale. Comme indiqué à l'article 5 du règlement, en cas d'infraction nous avons de quoi commencer une enquête.

Vote sur le préavis N° 2018-12

Oui:36Non:2

Abstention: 3

380

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis N° 2018-12 tel que présenté :

- 1. **D'approuver** le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dissuasives ;
- 2. **De déterminer** son entrée en vigueur dès l'approbation par le Département des infrastructures et des ressources humaines ;
- 3. **De mettre** le présent règlement au pilier public et en ligne sur le site officiel de la commune de bottens.

8. Election d'un-e suppléant-e au Service Défense Incendie et Secours Haut-390 Talent (SDIS Haut-Talent)

Monsieur Christophe Panchaud est élu tacitement.

9. Election d'un-e délégué-e à l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE).

Madame Joëlle Cossetto-Chapuis et Monsieur Lucien Ecoffey se portent candidats.

Vote

400 • Joëlle Cossetto-Chapuis : 16

Lucien Ecoffey: 24

• Blanc: 1

Voix éparse : 1

Monsieur Lucien Ecoffey est élu à la majorité absolue.

AK – 4 mars 2019 Page 12 sur 17

10. Rapports des délégués aux associations intercommunales.

Monsieur le Président

Remercie les délégué-es qui représentent notre commune dans les associations intercommunales. Avez-vous des questions/remarques sur les rapports ?

410 Monsieur Bertrand Clot

Au dernier paragraphe du rapport du groupement Forestier de la Menthue, « Suite à une remarque de la commission de gestion », quelle était cette remarque ?

Monsieur Georges Longchamp

Dans les comptes il y avait une participation de l'association intercommunale de CHF 30'000.- sur deux ans pour ce concept de gestion de forêt. Monsieur Loetscher nous a précisé que ce projet serait subventionné à 80% par l'Etat.

Monsieur Michel Allaz

420

430

Dans le tableau d'évolution des ventes d'eau aux communes du rapport de l'AIAE, pour Bottens il y a une différence de 15'000m³ entre 2016 et 2017. Est-ce qu'il y a une explication ?

Monsieur Gérard Stettler

Non, il n'y a pas de vraie explication. Ce qui est compliqué c'est de faire des statistiques d'évolution sur un an. 2016 a été une bonne année avec une perte de 7.5%. 2017 a été une mauvaise année avec une perte de plus de 20%. Nous attendons le résultat 2018 pour bien comprendre le phénomène avant d'investiguer plus loin.

Monsieur Cédric Panchaud

C'est possible qu'avec la source de la Mine nous avons eu de l'eau gratuite en 2016.

Monsieur Gérard Stettler

Les communes alentours ont toutes eu une augmentation de la consommation d'eau en 2017.

Monsieur Frédéric Riva

Dans le rapport de l'ASIRE en bas de la première page, il y a eu des amortissements extraordinaires de CHF 479'345.95 et une redistribution aux communes de CHF 30.- par habitant. Or, sans amortissement extraordinaire, il y aurait eu une redistribution aux communes de CHF 47.50 par habitant.

En 2017 le coût par habitant était de CHF 546.36 et dans le budget 2019 le coût par habitant est budgétisé à CHF 631.92. Comment s'explique ces fluctuations ?

AK – 4 mars 2019 Page 13 sur 17

Monsieur François Zürcher

Jusqu'à fin 2017 j'étais membre de la commission des finances de l'ASIRE. Je crois que la réponse se trouve dans les amortissements dès 2018 du collège de Court-Champ à Echallens et du collège de Bercher. Un pic de coût par habitant est prévu jusqu'en 2021 puis devrait se stabiliser pour redescendre ensuite. C'est lié à la planification financière et aux amortissements des différents investissements faits ces dernières années et qui continuent à se faire notamment à Villars-le-Terroir où l'amortissement commencera l'an prochain.

11. Propositions individuelles et divers

Monsieur Claude Diday

Concernant la grue de l'entreprise Pittet Construction SA, les opposants ont reçu un avis disant que la commune avait fait opposition et que l'entreprise qui met le projet à l'enquête a un droit et un délai de recours. Est-ce que l'entreprise a fait usage de ce droit ? Et où en sommes-nous avec la procédure ?

Monsieur le Syndic

Nous ne sommes pas des spécialistes en droit et nous avons demandé conseil à notre avocat Maître Bovet qui a repris l'affaire. Actuellement, il a demandé un délai au tribunal pour avancer sur l'affaire. C'est lui qui fera les courriers nécessaires aux personnes concernées.

Monsieur Claude Diday

Donc l'entreprise Pittet Construction SA a fait recours ?

Monsieur le Syndic

L'entreprise Pittet Construction SA a fait recours contre notre décision. Notre avocat et l'avocat de l'autre partie ont convenu que l'entreprise peut construire une grue de taille égale ou inférieure à la grue précédente. Toutes les voies de recours disponibles aux opposants seront communiquées en temps et en heure.

Monsieur Jean-Pascal Prince

J'encourage la Municipalité à entamer une réflexion globale sur la modération du trafic. Je remarque une détérioration constante du haut du chemin de la Louye. Est-il possible de créer un groupe de réflexion ou de mandater un bureau spécialisé pour nous suggérer des solutions ?

Monsieur le Président

470 Au niveau formel, un groupe extraparlementaire dépend de la compétence de la Municipalité. Au niveau du Conseil il n'est pas possible de créer un groupe sans préavis.

AK – 4 mars 2019 Page 14 sur 17

Monsieur le Syndic

Nous en prenons note. Il faut être conscient que toutes les solutions de modération du trafic représentent des investissements financiers importants.

Monsieur Jean-François Métraux

Concernant la grue de l'entreprise Pittet Construction SA, de quoi s'agit-il est quel est l'enjeu ?

480 Monsieur François Zürcher

Cette grue a été remplacée sans autorisation. Les opposants doivent être avertis immédiatement pour prendre part à la procédure. Si des tractations interviennent entre le constructeur et la commune et que les opposants sont informés après-coups il y a un risque de blocage inexplicable puisqu'il y aurait opposition après délivrance du permis. J'ai entièrement confiance en Maître Boyet mais il faut faire très attention.

Monsieur Claude Diday

A l'époque cette grue a été construite sans mise à l'enquête. En tout cas il n'y a rien dans les archives de la commune. Aujourd'hui cet outil de travail a été remplacé par quelque chose de plus haut qui n'a pas été mis à l'enquête. C'est à partir de là qu'il y a eu une demande de mise à l'enquête par la Municipalité. Est-ce que ce résumé est correct ?

Monsieur le Syndic

490

Oui, c'est correct.

Monsieur Christian Noverraz

J'ai remarqué qu'il y a de la lumière dans le Battoir le soir, est-il occupé ?

Concernant les macarons pour le parking devant le collège, quelle est la base juridique ?

Concernant le local de l'épicerie, quelle est l'échéance du bail et la politique vis-à-vis de Monsieur Clément qui est aujourd'hui sous-locataire de la commune ?

Est-ce que le bureau Courdesse & Associés est adapté aux problématiques liées aux routes ?

Monsieur le Syndic

Le Battoir est toujours loué aux Milices, en attendant de lui trouver une autre affectation. Il est loué au même tarif qu'appliquait le Canton avant notre rachat.

Monsieur Jaquier, absent ce soir sait sur quelle base nous nous sommes basés pour les macarons.

Je ne connais pas la date d'échéance du bail. Nous souhaitons que Monsieur Clément devienne locataire du local de l'épicerie. Il a pris contact avec la gérance, nous ne savons pas où il en est actuellement.

AK – 4 mars 2019 Page 15 sur 17

Nous pouvons nous poser la question si le bureau Courdesse & Associés est parfaitement adapté mais à notre avis il nous a toujours satisfait par la qualité de ses travaux. L'avantage est qu'il connaît parfaitement notre réseau. Nous pouvons approcher un autre bureau spécialisé dans la gestion des routes.

Monsieur Nicolas Fontaine

J'aimerai remercier la commission Agenda 21 qui a organisé la visite de TRIDEL le 17 novembre dernier.

Monsieur Joseph Ecoffey

Pour quelle raison la commune empêche de goudronner les places de parc de l'épicerie ?

Monsieur le Syndic

La commune n'empêche pas de goudronner. Elle demande simplement que la mise à l'enquête complémentaire soit terminée. Il y a eu des ajouts et des modifications de places de parc et si c'est goudronné, ils vont tracer avant la fin de la mise à l'enquête.

Concernant les travaux qui se sont faits autours de l'épicerie nous avons dû mettre des freins pour faire respecter le droit.

Madame Joëlle Cossetto-Chapuis

Les tables de la buvette de la grande salle sont en mauvais état. Est-il possible de les changer ?

Monsieur Claude Diday

Proposition pour les prochains budgets voire pour les comptes : Aux points 3 (marge d'autofinancement) et 4 (mouvement des fonds de réserve) du préavis N° 2018-10 relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2019, s'il n'y a pas de base légale qui l'interdise, je pense qu'il faudrait adopter deux termes : amortissements comptables et remboursements des dettes. Souvent, le terme « amortissement » est utilisé pour les deux.

Chaque année il faut rembourser les emprunts qui sont connus. J'aimerai bien qu'ils apparaissent dans le budget ou dans les comptes.

AK – 4 mars 2019 Page 16 sur 17

530

520

510

Monsieur le Président

Les prochaines manifestations du village :

18 décembre : Chantée de Noël organisée par Croc'lionceaux et le marché de Noël

22 décembre : Concert à l'église par le Chœur St-Etienne, L'air du temps

et le Chœur Amérique latine

27 décembre : Match aux cartes organisé par l'Air du temps

31 décembre : Nouvel An organisé par la jeunesse

5 janvier : Apéritif de l'an neuf organisé par la Municipalité

19 janvier : Soirée Malakoff organisée par le ski club

26-27 janvier : Loto organisé par le FC Bottens

10 février : Repas de soutien organisé par l'Air du temps

4 mars : Séance du Conseil

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et vous adresse tous mes vœux de bonheur et santé et surtout de quiétude et de plaisir de vivre dans notre commune pour 2019.

Je vous remercie pour la qualité des débats et je vous convie à l'apéritif. Les personnes du public sont également bienvenues.

550

La séance est levée à 21h57.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 4 mars 2019.

Au nom du bureau du Conseil communal

560

Le Président Sébastien Bailly



La secrétaire Audrey Kalbfuss